



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/65  
8 février 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie

et des questions financières connexes

Neuvième session

Genève, 7-11 mars 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS RELATIVES AUX EXAMENS  
DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ALGÉRIE,  
DU BÉNIN ET DE SRI LANKA\***

**Résumé**

La CNUCED réalise des examens de la politique nationale d'investissement à la demande des États membres. Le principal objectif de ces examens est d'évaluer le cadre directif et réglementaire de l'investissement et de recommander des moyens de l'améliorer en vue d'accroître l'investissement, aussi bien intérieur qu'étranger, et son impact sur le développement. Les examens de la politique d'investissement (EPI) de la CNUCED mettent particulièrement l'accent sur l'investissement étranger direct et les mesures que les pays en développement devraient prendre pour accroître les apports d'IED et en tirer le plus grand profit possible. Outre leur intérêt au niveau national, ces examens sont également considérés à la CNUCED comme faisant partie des discussions intergouvernementales. Le présent document contient un résumé des discussions relatives aux examens réalisés pour trois pays, à savoir l'Algérie, le Bénin et Sri Lanka.

\* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée pour des raisons techniques.

## I. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ALGÉRIE

1. L'Examen de la politique d'investissement de l'Algérie a été présenté le 24 janvier 2004. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a souligné que l'Algérie avait fait des efforts considérables pour libéraliser les conditions de l'investissement en exécutant un programme de réformes économiques à partir du début des années 90, complété par l'«Ordonnance 2001». La privatisation de grands secteurs économiques avait été engagée et avait attiré de très importants IED. En 2002, l'Algérie s'était ainsi classée en troisième position en Afrique – et en première place dans la région du Maghreb – pour les apports d'IED. Les États-Unis étaient le plus gros investisseur, suivis de l'Égypte, ce qui représentait un exemple positif de partenariat Sud-Sud. L'Union européenne – avec l'Espagne, l'Italie et la France – était de plus en plus présente.

2. En dépit d'un accroissement sensible ces dernières années, les apports d'IED restaient concentrés dans un petit nombre de secteurs. De plus, ils semblaient ne pas avoir d'impact notable sur l'économie nationale en termes de création d'emplois, d'accès aux marchés ou de transfert de technologie. Par ailleurs, plusieurs obstacles juridiques et administratifs à l'investissement étranger demeuraient, qui freinaient le potentiel d'accueil d'IED du pays. Pour accroître les apports d'IED et en tirer un meilleur profit, il fallait continuer de moderniser le régime de l'investissement dans le pays, appliquer une stratégie plus dynamique en matière d'investissement, renforcer le secteur privé local et développer les ressources humaines.

3. Le Directeur général de la Division de l'investissement du Ministère algérien de la participation et de la promotion de l'investissement a souligné les résultats positifs obtenus par son pays sur une période relativement courte du point de vue de la libéralisation économique et de la stabilisation macroéconomique, ainsi que les objectifs du Gouvernement algérien en matière d'IED. Il a réaffirmé la volonté du gouvernement de renforcer la confiance des investisseurs dans le pays. Plusieurs réformes avaient déjà été engagées et seraient poursuivies. Il a souligné l'importance du suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport d'examen.

4. De nombreux participants ont pris note des remarquables progrès réalisés par l'Algérie ces dernières années grâce à un courageux processus de libéralisation économique. Il a été souligné qu'il fallait davantage se préoccuper de l'application des règles en vigueur que d'édicter une nouvelle législation. L'appui au secteur privé local et la poursuite de l'intégration économique internationale et régionale étaient les mesures le plus appropriées, en même temps qu'il fallait faire une large publicité aux investissements dynamiques réalisés dans le pays. Cela pouvait aider à améliorer l'image de l'Algérie et faciliter l'établissement de liens entre entreprises étrangères et petites et moyennes entreprises (PME) algériennes dynamiques. En outre, les PME européennes pouvaient jouer un rôle important du point de vue du transfert de savoir-faire et de l'investissement direct.

5. Quelques participants ont dit qu'il était important de moderniser le régime de l'investissement en Algérie et de le rendre plus accessible aux investisseurs anglophones. Les réformes dans le secteur bancaire et l'amélioration des infrastructures (en particulier les télécommunications) ont été jugées essentielles. Il fallait aussi simplifier les modalités de rapatriement des bénéficiaires et des dividendes, perçus comme l'un des principaux obstacles par les investisseurs étrangers.

6. Un autre participant a réaffirmé le rôle stratégique joué par l'Algérie dans la région méditerranéenne. Il a souligné que la coopération en matière de développement et les partenariats étaient essentiels pour que la libéralisation économique produise des effets positifs.

Une délégation a insisté sur l'intérêt stratégique d'une amélioration de l'image des pays africains et a invité la communauté internationale à soutenir les efforts de modernisation économique de ces pays en prenant acte de leurs réalisations.

7. Les représentants du secteur privé ont insisté sur l'impact positif des réformes économiques sur la perception par les investisseurs privés du pays, ce qui avait conduit à la signature récente de plusieurs accords de partenariat entre des entreprises étrangères et des entreprises privées locales. Les investisseurs étrangers restaient toutefois confrontés à des problèmes, tels que certaines ambiguïtés du code algérien de l'investissement qui faisaient obstacle à la primauté du droit, des procédures administratives fastidieuses, ainsi qu'une méconnaissance, et une certaine méfiance à leur égard, des différents mécanismes de règlement des différends, en particulier l'arbitrage. Deux des problèmes les plus urgents à résoudre en Algérie concernaient l'accès à la terre et le rapatriement des bénéficiaires. Les représentants ont également indiqué que la création d'un organisme national s'occupant exclusivement des IED devrait être une priorité pour les autorités algériennes. À cet égard, il faudrait clarifier le rôle des guichets uniques, dont il conviendrait par ailleurs d'améliorer les fonctions de facilitateur de l'investissement étranger à tous les stades d'un projet d'investissement.

8. L'examen collégial réalisé par la Commission a été jugé extrêmement productif et constructif. Il a permis d'établir un dialogue fructueux entre le Gouvernement algérien, la communauté internationale et le secteur privé. Le processus d'examen a été considéré comme un mécanisme utile de partage d'expériences. Le représentant de l'Algérie a apprécié les opinions franches et constructives exprimées par les représentants des gouvernements et du secteur privé et il a réitéré l'importance d'une poursuite du dialogue sur ces questions tout en affirmant que l'application devrait être l'étape suivante. Le PNUD a demandé aux partenaires de développement de soutenir le programme d'assistance technique pour le suivi. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a pris note de la demande d'activités de suivi.

## **II. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU BÉNIN**

9. L'Examen de la politique d'investissement (EPI) du Bénin a été présenté le 2 novembre 2004 à la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les éléments essentiels de l'EPI, en commençant par les tendances récentes de l'investissement étranger direct (IED). Les apports d'IED n'avaient pris de l'ampleur au Bénin qu'après la mise en place d'un système d'économie de marché à la fin des années 80. Les privatisations en avaient été le principal moteur, mais la dépendance à l'égard d'un trop petit nombre de pays d'origine n'avait pas permis une diversification suffisante. Globalement, l'impact de l'IED sur l'économie béninoise avait toutefois été relativement modeste en raison de la faiblesse des flux.

10. Bien que la stabilité macroéconomique et politique au Bénin soit un atout majeur pour attirer des IED, l'EPI a mis en évidence certaines faiblesses du cadre relatif à l'investissement, dont l'accès au foncier, le code de l'investissement, le droit de la concurrence, les infrastructures, le marché informel et la gouvernance.

11. En matière de perspectives stratégiques, l'Examen a souligné le potentiel des secteurs du coton et de l'agroalimentaire ainsi que du port de Cotonou; la vitalité de la société civile et le rôle positif de l'Association de femmes d'affaires et chefs d'entreprise ont également été notés.
12. Le plan d'action de l'EPI recommandait que des mesures soient prises pour réviser et moderniser l'actuel code de l'investissement, réformer l'accès au foncier, renforcer l'organisme national de promotion de l'investissement, promouvoir la bonne gouvernance et élaborer des politiques dynamiques de promotion de l'investissement aux niveaux national et sectoriel.
13. Le port autonome de Cotonou jouait un rôle stratégique dans le développement économique du pays, et son développement et sa modernisation seraient bénéfiques au Bénin, aux niveaux national et régional. Le plan d'action soulignait également le rôle du secteur privé national dans l'établissement de liens avec les sociétés transnationales, ainsi que le dialogue entre secteur public et secteur privé.
14. Le Ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi du Bénin a déclaré que son gouvernement avait accepté les recommandations du rapport et, avec l'aide de la CNUCED, entendait les mettre rapidement en œuvre. Après avoir évoqué dans leurs grandes lignes les réformes économiques réalisées dans son pays depuis la fin des années 80, il a réitéré la nécessité d'accélérer les réformes et d'accroître la contribution du secteur privé et de l'IED à un développement durable du Bénin. Le plan d'action proposé servirait de base à la nouvelle politique d'investissement du Gouvernement béninois, et une attention particulière serait accordée aux secteurs de l'agroalimentaire et du coton ainsi qu'au développement du port autonome de Cotonou. L'application des recommandations issues de l'EPI pouvait accroître la capacité du Bénin d'attirer des IED et d'en tirer profit grâce à une réforme du cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement. Le Ministre a demandé au secteur privé de travailler avec le Gouvernement à l'application des recommandations de la CNUCED et il a invité les pays donateurs à s'associer à la CNUCED et au PNUD pour garantir une application effective du plan d'action.
15. Les délégations ont noté que les examens représentaient une occasion unique de dialogue public entre le monde des entreprises, en particulier les investisseurs étrangers, et le gouvernement du pays considéré. Cette activité témoignait de l'engagement de la CNUCED en faveur du développement des pays peu développés, s'agissant en particulier du renforcement de leurs capacités productives et de leur compétitivité internationale. L'examen consacré au Bénin constituait une occasion spéciale pour les délégations de témoigner leur soutien à ce pays.
16. Divers participants ont noté que le Bénin avait entrepris des réformes visant à créer un climat favorable à l'investissement privé, à rétablir la stabilité économique et à intégrer le pays dans l'économie mondiale. Ils ont souligné en particulier l'instauration de la démocratie et l'adoption d'un code juridique qui encouragerait l'IED. Le Bénin devait cependant améliorer encore ses infrastructures, en particulier dans les domaines de l'énergie et des télécommunications, pour répondre aux besoins en matière d'investissement et de production.
17. Une délégation a souligné que, sous l'égide du programme de la CNUCED relatif aux pays les moins avancés, un accord bilatéral de promotion et de protection de l'investissement avait été signé avec le Bénin. Cet accord améliorerait le climat de l'investissement et encourageait celui-ci. Il serait souhaitable que les PMA puissent bénéficier de tels accords aux niveaux bilatéral et

multilatéral. Une autre délégation a dit que son pays avait déjà répondu favorablement à une demande du Bénin concernant la négociation d'un accord commercial bilatéral.

18. Au nom du Groupe africain, une délégation a dit qu'au Bénin la protection de la propriété privée était inscrite dans la Constitution et qu'il n'y avait pas de restrictions à la propriété étrangère, le transfert des dividendes et les procédures d'obtention de devises avaient été simplifiés et l'octroi de permis de travail aux étrangers était garanti. Ces mesures donnaient un signal positif aux investisseurs étrangers. La position géostratégique du Bénin, son appartenance à la CEDEAO, ses relations commerciales étroites avec le Nigéria et ses ressources naturelles renforçaient le potentiel d'investissement du pays.

19. Les délégations ont souligné l'importance du coton pour un développement durable et la stratégie de réduction de la pauvreté du Bénin. Le secteur privé considérait lui aussi que, si une réforme du marché du coton par le Gouvernement béninois était nécessaire, des facteurs extérieurs tels que les subventions accordées par les pays du Nord à leurs producteurs de coton avaient des incidences négatives sur le marché mondial du coton. Le Consensus de São Paulo soulignait qu'il n'existait pas de voie unique pour le développement, et le Bénin devait bénéficier des meilleures pratiques et de l'expérience d'autres pays en matière de promotion de l'IED.

20. Une délégation a évoqué l'importance de l'harmonisation et de la simplification des procédures des administrations des douanes et des impôts et du renforcement du Centre de promotion des investissements. La question de la révision du statut du port autonome de Cotonou a été jugée primordiale, et la création de zones franches industrielles à proximité du port ne pourrait qu'encourager l'investissement. En outre, dans le monde très concurrentiel des IED, il ne suffisait pas d'être bon, il fallait être meilleur, voire le meilleur. Le Bénin devait donc mettre en œuvre les recommandations présentées dans le rapport en vue d'attirer davantage d'investissements étrangers.

21. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, une délégation a noté que le rapport faisait état d'importants progrès découlant des initiatives prises par le Bénin depuis son ouverture à l'économie de marché en 1990. Le Bénin était aujourd'hui l'un des pays les plus ouverts, mais il attendait toujours les fruits de cette libéralisation. Les PMA demandaient l'ouverture des marchés et l'élimination des subventions accordées à des produits sensibles, comme le coton pour le Bénin, ce qui pourrait contribuer à leur développement. La situation du coton au Bénin illustre l'iniquité du système commercial multilatéral.

22. Un participant du secteur privé a dit que les principales faiblesses du cadre de l'investissement au Bénin étaient le manque de coordination entre les ministères, le manque de clarté et de sécurité concernant les titres de propriété, et la rigidité du code de l'investissement et des procédures. Une meilleure coordination et des procédures efficaces seraient d'un grand secours pour les investisseurs, tandis qu'une lourde fiscalité ne ferait que favoriser le secteur informel au détriment du secteur formel. Les subventions à l'agriculture accordées dans les pays industrialisés avaient des incidences négatives sur le développement du Bénin. La stabilité politique et économique et l'ouverture du Gouvernement figuraient parmi les atouts du Bénin, mais il fallait cependant relever la faiblesse de la gouvernance et du système juridique, et la nécessité d'une intégration économique régionale plus poussée.

23. Le représentant du PNUD s'est déclaré pleinement satisfait du rapport et a demandé que l'on redouble d'efforts pour obtenir des résultats concrets en matière de réduction de la pauvreté. Le PNUD financerait la mise en œuvre du plan d'action et en suivrait les recommandations, en coopération avec la CNUCED et les partenaires locaux.

24. En conclusion, les délégations ont exprimé leur confiance dans la volonté politique et la situation économique du Bénin, ainsi que dans sa capacité d'accroître sa compétitivité et d'améliorer le climat de l'investissement. Le Ministre du Bénin a remercié les représentants et le secteur privé de leurs remarques constructives, ainsi que la CNUCED d'avoir organisé l'EPI, et il a réitéré l'engagement de son gouvernement de mettre en œuvre le plan d'action avec l'aide de la CNUCED et des partenaires du Bénin. Le Gouvernement avait déjà commencé de travailler sur certains problèmes soulevés lors des discussions.

### III. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE SRI LANKA

25. L'examen de la politique d'investissement de Sri Lanka a eu lieu le 6 octobre 2004. La délégation sri-lankaise de haut niveau était dirigée par M. Arjuna Ranatunga, Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement. Le Président du Conseil de l'investissement de Sri Lanka, M. Saliya Wickrasuriya, en faisait aussi partie.

26. Les principaux intervenants ont été les Ambassadeurs de Chine, d'Inde et de Singapour, le représentant du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse et le Chef adjoint de l'ambassade du Japon à Sri Lanka. Deux participants du secteur privé représentant l'un FDK Lanka Pvt Ltd – filiale établie à Colombo d'une société japonaise – et l'autre Galvao Gems (Suisse) ont exposé leurs points de vue sur les conditions d'investissement à Sri Lanka. Le représentant résident du PNUD à Sri Lanka a aussi participé à la réunion et a fait part des enseignements tirés du projet «Investir dans la paix», dont l'examen de la politique d'investissement avait été une composante. D'autres observations ont été formulées notamment par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Pérou, du Rwanda, du Venezuela et de la Confédération internationale des syndicats libres, par les coordonnateurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et la Chine, l'Amérique latine et les Caraïbes, les PMA et le Groupe des 77.

27. En présentant les principales conclusions de l'examen de la politique d'investissement de Sri Lanka, le représentant du secrétariat de la CNUCED a noté que l'IED, qui était influencé par les politiques économiques suivies, avait été négligeable jusqu'en 1977, date à laquelle une libéralisation partielle avait eu lieu dans le cadre de l'établissement de zones franches. L'IED avait augmenté pendant les années 90 en raison essentiellement du programme de privatisation. Au niveau régional, Sri Lanka avait des résultats comparables à ceux des pays d'Asie du Sud, mais était distancée par les économies dynamiques d'Asie du Sud-Est. L'impact positif de l'IED n'avait pas été suffisamment profond à cause de la faiblesse générale des entrées de capitaux; en conséquence, la structure productive avait peu évolué depuis 1970. Sri Lanka avait la possibilité d'attirer davantage d'IED et d'en retirer des bénéfices accrus. Le Gouvernement donnerait suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen de sa politique d'investissement, lesquelles portaient sur la modernisation du régime d'entrées des IED, la consolidation des fonctions principales du Conseil de l'investissement et la réforme de la fiscalité de l'investissement.

28. Le Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement a remercié la CNUCED pour la qualité de son rapport et pour ses recommandations précieuses, qui pouvaient être appliquées dans le cadre des nouvelles orientations du Gouvernement visant à renforcer la politique économique, à accroître l'IED, à promouvoir les PME et à réduire la pauvreté. Sri Lanka restait ouverte au commerce et à l'investissement, qui étaient considérés comme des moyens d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. La productivité du capital humain, la qualité des installations portuaires, la souplesse des procédures d'immigration à des fins commerciales et l'Accord de libre-échange conclu avec l'Inde étaient des facteurs qui attiraient l'IED dans le pays. Le Gouvernement appliquerait les recommandations formulées dans le cadre de l'examen de sa politique d'investissement, afin d'atteindre les objectifs de développement social et économique, et il comptait collaborer avec la CNUCED et le PNUD pour améliorer les conditions d'investissement, sous la forme d'un dialogue constructif dont il se félicitait.

29. La plupart des participants ont souligné l'importance de l'IED dans la promotion du développement du secteur privé, dans la création d'emplois, dans l'incitation au transfert et à la diffusion de technologie, dans la diversification des exportations et dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Des délégations ont reconnu que les examens de la politique d'investissement menés par la CNUCED avaient aidé les pays en développement à améliorer les conditions d'investissement. Les participants se sont aussi félicités que cet examen soit mené selon des modalités constructives pour les pays souhaitant attirer l'IED. Des points de vue étaient échangés dans un cadre amical et les gouvernements de ces pays entendaient les observations formulées sur leur politique. La CNUCED a été louée pour son rapport détaillé, équilibré et de qualité. De nombreux orateurs ont souligné qu'il importait de donner suite aux recommandations formulées et les assurances du Gouvernement sri-lankais en ce sens ont été saluées. De l'avis général, Sri Lanka pouvait faire mieux. Il était largement admis que ses principaux atouts étaient l'existence d'une main-d'œuvre capable d'être formée, des salaires relativement bas, des incitations fiscales, une gouvernance généralement bonne (faible niveau de corruption) et des entreprises privées locales dynamiques. Ces atouts étaient renforcés par la mise en œuvre, depuis plus de 25 ans, de politiques d'ouverture des marchés qui avaient créé un environnement favorable aux entreprises et propice à l'investissement et à la croissance économique. Sri Lanka a aussi été félicitée des efforts qu'elle déployait pour se développer dans des circonstances difficiles. Le participant du secteur privé qui représentait l'entreprise suisse a souligné que Sri Lanka était bien placée pour attirer davantage d'investissements provenant de PME, conformément à la tendance mondiale actuelle. Toutefois, les PME craignant davantage les risques, elles étaient plus exigeantes en matière de stabilité et de fondamentaux.

30. Le participant du secteur privé qui représentait la société japonaise s'est montré enthousiaste au sujet des investissements de son entreprise à Sri Lanka. Attirée par une main-d'œuvre qui pouvait être formée et productive, cette société s'était implantée dans le pays en 1990 et avait plus que décuplé sa production, ses investissements en capital et ses effectifs. Le représentant de l'entreprise suisse a souligné que le faible coût du travail et les qualifications élevées de la main-d'œuvre avaient amené sa société à s'implanter à Sri Lanka 10 ans auparavant. Toutefois, certains facteurs pouvaient aujourd'hui dissuader les investisseurs, en particulier une lourde bureaucratie, l'absence de coordination entre les ministères et les départements ainsi que la médiocrité de l'administration douanière. Le participant japonais a cité une enquête de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO) de novembre 2003, où

étaient mises en lumière certaines faiblesses, à savoir l'instabilité politique, avec de fréquents changements de gouvernement, la législation du travail, la lenteur des remboursements de TVA et l'insuffisance des infrastructures.

31. Les représentants de la Chine, de l'Inde et de Singapour, pays qui avaient des relations économiques de plus en plus étroites avec Sri Lanka, étaient optimistes quant aux possibilités d'accroître le commerce et l'investissement, d'autant que Sri Lanka continuait de mener des réformes économiques. Ils étaient aussi convaincus que les accords de libre-échange conclus aideraient les entreprises à utiliser Sri Lanka comme base régionale d'exportation. L'Accord de libre-échange entre Sri Lanka et l'Inde, signé en 2000, avait déjà fait faire un bond aux IED indiens et, en fait, 40 % environ des investissements indiens dans les pays de la SAARC étaient destinés à Sri Lanka. L'Inde et Sri Lanka poursuivraient leur coopération dans le cadre d'un accord de partenariat économique global qui porterait non seulement sur les marchandises, mais aussi sur l'investissement et les services.

32. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) s'est félicité de l'intégration des questions relatives au marché du travail dans l'examen de la politique d'investissement de Sri Lanka et a dit soutenir dans une certaine mesure les recommandations formulées, notamment quant à l'opportunité d'établir une formule pour le calcul des indemnités de licenciement. L'approbation du Gouvernement devrait continuer d'être obligatoire pour les procédures de licenciement visant plus de 25 personnes. En outre, le Conseil de l'investissement devrait cesser de s'occuper des relations entre les partenaires sociaux, en particulier dans les zones franches. Ce rôle devrait incomber au Ministère du travail. Il faudrait remédier rapidement et sérieusement aux pratiques et licenciements injustes, et le Gouvernement ne devrait pas affaiblir le droit syndical en acceptant la création de conseils de salariés dans les zones franches.

33. Le représentant résident du PNUD à Sri Lanka a fait part de son point de vue sur l'initiative «Investir dans la paix» à Sri Lanka, qui était une stratégie visant à redynamiser l'investissement privé pour promouvoir la consolidation de la paix. Parmi les principaux enseignements à tirer pour les pays sortant d'un conflit, il a souligné que les dirigeants du secteur privé s'efforçaient en général de résoudre les problèmes de manière pragmatique et étaient relativement peu rigides sur le plan idéologique. Les petites entreprises locales et les milieux d'affaires régionaux avaient été les premiers à participer au processus de consolidation de la paix. Un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pouvait jouer un rôle fort et, à Sri Lanka, le Ministère des PME s'était associé au projet d'alliance en faveur de la paix que les chambres de commerce régionales avaient lancé afin de faciliter l'obtention par les PME de crédits auprès des banques commerciales et de démarrer rapidement des projets à faible budget en renforçant les capacités du secteur de la construction dans les anciennes zones de conflit. Toutefois, à terme, l'initiative «Investir dans la paix» ne pouvait réussir sans des réformes courageuses de la réglementation car celle-ci devait être transparente, équitable et souple pour être compétitive. Les représentants de l'Afghanistan et du Rwanda ont jugé opportun de lancer une initiative de ce type dans leurs pays respectifs, qui venaient de sortir d'un conflit. Le représentant de l'Afghanistan a souligné que des réformes institutionnelles visant à rendre les conditions d'investissement plus prévisibles et transparentes avaient été menées dans son pays et qu'un examen de la politique d'investissement dans le cadre d'une initiative «Investir dans la paix» pourrait l'aider à poursuivre ses réformes et ses ajustements en vue d'attirer l'IED.

34. En conclusion, la Présidente a souligné que de nombreux représentants s'étaient félicités des engagements du Vice-Ministre d'appliquer les recommandations formulées dans le cadre de l'examen de la politique d'investissement et de les prendre pleinement en compte dans le processus de réforme. Elle a noté l'intérêt que des représentants avaient porté à l'initiative «Investir dans la paix». De nombreux pays, en particulier ceux qui sortaient d'un conflit, suivraient avec un grand intérêt l'évolution de cette initiative à Sri Lanka.

35. Le Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement de Sri Lanka a conclu en remerciant les représentants des observations constructives qu'ils avaient formulées et de la solidarité dont ils avaient fait preuve dans le cadre des efforts que Sri Lanka continuait de déployer pour accomplir des progrès sur le plan économique. Il a aussi remercié la CNUCED et le PNUD de leur contribution précieuse et constante à la consolidation de la paix et à la reconstruction d'après-conflit. Il a félicité la CNUCED de mener des études des conditions d'investissement au niveau national qui ne reposaient pas sur une approche unique et universelle. Enfin, il a souligné que le Gouvernement sri-lankais accordait la priorité à une intégration économique plus étroite avec les pays voisins.

-----